



PREFET DE MAYOTTE

SECRETARIAT GENERAL

**Arrêté n° 567/DAAF/PDR 2019 du 29 juillet 2019
portant délégation de signature à Monsieur Bertrand WYBRECHT,
Directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Mayotte**

LE PREFET DE MAYOTTE

Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU le règlement (UE) n° 1305/2013 du parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et notamment son Article 65.2 relatif à la désignation de l'autorité de gestion ;
- VU la convention relative à la mise en œuvre des dispositions du règlement (UE) n°1305/2013 du 17 décembre 2013 concernant la politique de développement rural à Mayotte, relative aux rôles respectifs de l'État et de l'Agence de Services et de Paiement ; dite convention Autorité de gestion-Organisme Payeur (AG-OP) Mayotte ;
- VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du 18 septembre 2018 portant nomination de M. Edgar PEREZ, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, en qualité de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;
- VU l'arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, et de la ministre des outre-mer en date du 10 août 2018, nommant M. Bertrand WYBRECHT, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Mayotte ;
- VU l'arrêté du premier ministre en date du 11 décembre 2018 nommant M. Yves-Marie RENAUD, en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales de Mayotte;

ANNEXE 1

| N° du type d'opération | Libellé du type d'opération | SIGC/HSIGC |
|------------------------|--|------------|
| TO 111 | Formation professionnelle et acquisition de compétences concernant l'agriculture, la sylviculture et l'activité des PME en zone rurale | HSIGC |
| TO 121 | Actions d'information et projets de démonstration | HSIGC |
| TO 211 | Accompagnement technico-économique des exploitations agricoles | HSIGC |
| TO 212 | Réalisation et suivi des plans de développement des exploitations agricoles | HSIGC |
| TO 213 | Diagnostic agro-environnemental | HSIGC |
| TO 231 | Formations de conseillers | HSIGC |
| TO 411 | Modernisation des exploitations agricoles et des groupements d'agriculteurs | HSIGC |
| TO 421 | Investissement en faveur de la transformation et la commercialisation de produits agricoles | HSIGC |
| TO 431 | Accessibilité et gestion durable de l'eau agricole | HSIGC |
| TO 432 | Renforcement et amélioration de la voirie rurale à vocation agricole et forestière | HSIGC |
| TO 433 | Investissements pour la gestion des eaux agro-industrielles | HSIGC |
| TO 441 | Investissements non productifs | HSIGC |
| TO 521 | Réhabilitation des terres agricoles et reconstitution du potentiel de production endommagé | HSIGC |
| TO 611 | Aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs | HSIGC |
| TO 631 | Aide au développement des petites exploitations | HSIGC |
| TO 711 | Plans de gestion et de protection des espèces et des milieux forestiers et autres milieux naturels | HSIGC |
| TO 721 | Investissements dans la gestion des eaux pluviales et la sécurisation des voiries | HSIGC |
| TO 741 | Services de base et équipements de proximité pour la population rurale | HSIGC |
| TO 751 | Aménagements touristiques pour l'accueil du public en zones forestières et autres zones naturelles | HSIGC |
| TO 761 | Préservation et restauration du patrimoine naturel | HSIGC |
| TO 811 | Mise en place et entretien de surfaces boisées | HSIGC |
| TO 821 | Mise en place et entretien de systèmes agroforestiers | HSIGC |
| TO 861 | Aide à la modernisation des équipements d'exploitation forestière | HSIGC |
| TO 911 | Aide à la mise en place de groupements et d'organisations de producteurs | HSIGC |
| TO 101.1 | Maintien de systèmes de cultures arborées | SIGC |
| TO 101.2 | Maintien de haies et/ou d'une bande de végétation boisées en bordure de cours d'eau | SIGC |
| TO 101.3 | Maintien de plantes de couverture | SIGC |
| TO 101.4 | Maintien des aménagements de parcelles en pente | SIGC |
| TO 101.5 | Conservation de la race locale zébu | SIGC |
| TO 132.1 | Paiements compensatoires pour les zones soumises à des contraintes naturelles | SIGC |
| TO 161.1 | Projets d'innovation et de Transfert Agricole et mise en œuvre par les groupes opérationnels du PEI | HSIGC |
| TO 161.2 | Actions de coopération pour la constitution et l'animation d'un observatoire du parcellaire agricole | HSIGC |
| TO 164.1 | Approches collectives sur des projets de structuration de filières | HSIGC |
| TO 165.1 | Approches collectives en faveur de projets environnementaux | HSIGC |
| TO 191.1 | Kit de démarrage LEADER | HSIGC |
| TO 192.1 | Aide à la mise en œuvre des opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement | HSIGC |
| TO 193.1 | Préparation et mise en œuvre des actions de coopération des GAL | HSIGC |
| TO 194.1 | Aide aux coûts de fonctionnement et à l'animation | HSIGC |
| TO 201.1 | Soutien à la préparation et mise en œuvre du programme | HSIGC |
| TO 202.1 | Soutien à la mise en place et au fonctionnement du Réseau rural | HSIGC |

VU l'arrêté préfectoral n°528-SG-2019 du 29 juillet 2019 portant délégation de signature à M. Edgar PEREZ, secrétaire général de la préfecture de Mayotte et organisant la suppléance des membres du corps préfectoral en cas d'absence du secrétaire général ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Bertrand WYBRECHT, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Mayotte à effet de signer les actes se rapportant à la mise en œuvre du Programme de Développement Rural (PDR) de Mayotte énumérés ci-après :

- Tous les courriers à destination des bénéficiaires faisant griefs sur les aides FEADER, liés à la gestion et à l'instruction des dossiers déposés au titre des mesures du Système intégré de gestion et de contrôle (SIGC) et hors SIGC, du PDR Mayotte (Annexe 1);
- Actes relatifs aux décisions issues des avis du comité régional unique de programmation : notification des avis, décisions attributives ;
- Conventions ou arrêtés de moins de 200 000 € d'aide publique au bénéfice de porteurs publics ou privés, en ce qui concerne les aides des mesures SIGC et hors SIGC du PDR de Mayotte ;
- Certificats de paiement et états de répartition des crédits ;
- Descriptifs détaillés de mise en œuvre (DDMO) et autres documents relatifs à l'instrumentation de l'outil OSIRIS pour l'ensemble des mesures hors SIGC du Programme de Développement Rural de Mayotte (Annexe 1) ;
- Actes de supervision de l'administrateur IODA sur le périmètre de l'autorité de gestion pour la gestion des habilitations OSIRIS sur l'ensemble des mesures du PDR de Mayotte (Annexe 1).

Article 2. - L'arrêté préfectoral n° 836/SG/DAAF/PDR/2018 du 10 septembre 2018 portant délégation de signature est abrogé.

Article 3. - Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

